

# Licence professionnelle Bioexpérimentation industrielle

**Intitulé officiel :** Licence professionnelle Sciences, technologie, santé mention biologie analytique et expérimentale parcours Bioexpérimentation industrielle

## Présentation

### Publics / conditions d'accès

Prérequis :

**Formation initiale OBLIGATOIREMENT PAR APPRENTISSAGE en partenariat avec l'ESTBA: il faut avoir moins de 30 ans au départ de la formation.**

- Diplômés ayant capitalisé ou obtenu 120 ECTS après une formation type BTS, L1 + L2 (ex DEUG), DUT, DEUST, dans le domaine du laboratoire (biologique, biochimique ou chimique) et de la santé. Les titulaires de 120 ECTS doivent avoir suivi un cursus préférentiellement à dominante biologique toutefois les DUT ou BTS à orientation chimie pourront être admis s'ils justifient d'une expérience avec une composante biologique. Le jury d'admission des candidatures prendra une décision au cas par cas.

- Diplômés du titre RNCP de technicien supérieur en Biochimie-Biologie du Cnam  
- Autres diplômés, souhaitant une reconversion, sous réserve de places disponibles et de mise à niveau

#### Formation continue

Techniciens supérieurs des laboratoires industriels et plus particulièrement ceux des industries pharmaceutiques.

### Objectifs

Acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour la prise en charge de protocoles expérimentaux *in vivo* et *in vitro*, sur le respect de la réglementation et des bonnes pratiques de laboratoire.

### Modalités de validation

La licence professionnelle est décernée aux apprentis dans les conditions décrites dans l'article 10 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle (comme spécifié dans l'arrêté du 23 avril 2002): « La licence professionnelle est décernée au étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20, y compris le projet tuteuré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage ». La compensation entre les modules d'une part et les unités d'enseignement d'autre part s'effectue sans note éliminatoire, conformément à l'article 10 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle (comme spécifié dans l'arrêté du 23 avril 2002). Deux sessions d'examen sont organisées pour une même année universitaire. Pour la deuxième session, l'étudiant peut conserver le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8, comme le stipule l'article 10 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle (comme spécifié dans l'arrêté du 23 avril 2002). La capitalisation des unités d'enseignement est possible, selon l'article 10 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle (comme spécifié dans l'arrêté du 23 avril 2002): « Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement. »

## Compétences

Mis à jour le 30-05-2024



Arrêté du 08 juillet 2021.

Accréditation jusque fin 2024-2025. le 28-01-2019

Fin d'accréditation au 31-08-2025

**Code : LP10201A**

60 crédits

Licence professionnelle

**Responsabilité nationale :**

EPN07 - Chimie Vivant Santé / Olivier HENNEBERT

**Niveau CEC d'entrée requis :**

Niveau 5 (ex Niveau III)

**Niveau CEC de sortie :** Niveau 6 (ex Niveau II)

**Mention officielle :** Arrêté du 08 juillet 2021. Accréditation jusque fin 2024-2025.

**Mode d'accès à la certification**

:

- Validation des Acquis de l'Expérience
- Formation continue
- Contrat de professionnalisation
- Apprentissage

**NSF :** Sciences de la vie (118) , Transformations chimiques et apparentées (y.c. industrie pharmaceutique) (222)

**Métiers (ROME) :**

**Code répertoire :** RNCP30048

**Code CertifInfo :** 103429

**Contact national :**

EPN07 - Chimie, vivant, santé

2 rue Conté

31.4.58

75003 Paris

01 40 27 23 81

Myriam Pillier

[myriam.pillier@lecnam.net](mailto:myriam.pillier@lecnam.net)

Acquérir les connaissances et les compétences scientifiques et techniques requises afin d'obtenir :

- une technicité affirmée (maîtrise des modèles animaux et des techniques associées),
- les compétences en analyses des résultats
- une maîtrise de la communication afférente (précision du vocabulaire employé) et de l'anglais professionnel,
- la capacité à appréhender les aspects techniques mais aussi scientifiques d'un projet,
- les compétences en contrôle, qualité, sécurité.

Développer les qualités individuelles :

- l'autonomie,
- l'initiative, la responsabilité, le sens critique, l'ouverture d'esprit,
- la capacité à s'intégrer dans une équipe
- la rigueur dans la conduite de projet et le respect des contraintes de temps et d'argent,
- l'encadrement
- le sens pédagogique afin de transférer ses compétences (scientifiques et techniques) à ses collaborateurs.

# Enseignements

60 ECTS

Qualité et réglementation	US410V
	4 ECTS
Modèle animal et alternative	US410W
	5 ECTS
Niveau d'application et procédures expérimentales	USAB0S
	8 ECTS
Physiologie - Pharmacologie - Toxicologie	US410Z
	8 ECTS
Ingénierie du vivant	USAB0T
	7 ECTS
Formation générale, sciences humaines	US4111
	3 ECTS
Analyse de données	USAB0R
	4 ECTS
Anglais de spécialité	USAB3N
	3 ECTS
Projet tuteuré	UAAB0E
	8 ECTS
Stage ou activité en entreprise	UAAB0F
	10 ECTS